



Orléans, le 21 mars 2014

Monsieur le Préfet de Département
Ou par délégation,
Madame la Directrice Départementale des Territoires du Loiret.
Service « Eau Environnement Forêt »
131 rue du faubourg Bannier 45000 Orléans

Réf :DiR4-MT N°1-2014

Objet : Capture de poissons à des fins scientifiques
(Art L.436-9 et R.432-6 à R.432-11 du CE)
Programme de surveillance DCE de l'état des eaux.
(Art L.212-2-2 du CE)
Programme de mesures des SDAGE

Dossier suivi par : Martial Thiret

Tel : 02.38.25.16.92

Fax : 02.38.45.20.45

Mèl : martial.thiret@onema.fr

En application des dispositions susvisées par les articles L 436-9, L.431-2et R 432-6 à R 432-11 du Code de l'Environnement d'une part, et par l'article L.212-2-2 du même Code, d'autre part, j'ai l'honneur de solliciter un arrêté annuel d'autorisation pour l'année 2014 avec possibilité de l'établir pour 5 ans.

1 - Bénéficiaire de l'autorisation :

Les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Délégation Interrégionale Centre, Poitou-Charentes
9 , avenue Buffon
Bâtiment Vienne
45071 Orléans Cedex 2

2 – Objet :

Dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et le Système d'Information sur l'Eau, du programme de surveillance des masses d'eau et de la mise en œuvre des Programmes de Mesures relevant du ou des SDAGE.

Pour la gestion des peuplements piscicoles, la connaissance de la faune et de la flore, les études et expertises hydro morphologiques et relevant de la continuité écologique dans les cours d'eau et plans d'eau du département du Loiret.

3 - Responsables de l'exécution matérielle :

Liste des agents :

Mmes	BANIYK Katia	Technicienne
	BERTHIER Caroline	Ingénieur
	BOUTET-BERRY Laëtitia	Technicienne supérieure
	DUROZOI Bénédicte	Ingénieur
	NICOD-BRAMARD Claire	Technicienne supérieure
	TOMANOVA Sylvie	Ingénieur
Mrs	BARBARIN Christophe	Technicien
	BRAMARD Michel	Technicien supérieur
	BERTRAND Patrick	Délégué interrégional
	FAURE Jean-Jacques	Agent technique
	HOUSSET Bruno	Technicien supérieur
	LEMOINE Alain	Chef technicien
	LUQUET Jean-François	Délégué interrégional adjoint
	STEINBACH Pierre	Ingénieur
	THIRET Martial	Technicien
	VAUCLIN Vincent	Ingénieur

4 – Validité :

Année 2014 (possibilité de l'établir pour 5 ans), pour l'ensemble du département du Loiret.

5 - Moyens de mesures :

Tous moyens : pêches électriques, pièges, engins et filets, matériel topographique, et tout appareil de mesure de débits, de hauteur de chute et de relevé de terrain.

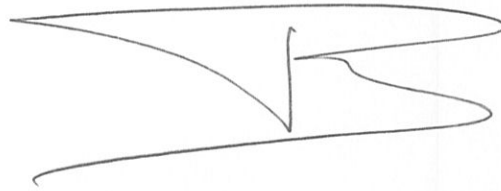
6 - Clauses particulières :

Quelques spécimens de différentes espèces pourront être prélevés pour analyse, expérimentation, gestion ou action pédagogique.

Des photographies des diverses structures situées dans le lit ou sur les berges pourront être prises. Des mesures de nivellement et de débits pourront être effectuées sur l'ensemble du lit, des berges et des ouvrages existants.

Des outils de mesures pourront être installés et laissés en place dans le lit du cours d'eau ou le sur fond du plan d'eau ou depuis les berges.

Le Délégué Interrégional.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned below the text 'Le Délégué Interrégional.'